

**04-09-07 PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi septième jour de septembre deux mille quatre (2004), à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Raynald Caissy  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Yvon Dubé  
Claude Fortin  
Denis Goulet  
Raymond Joly  
Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jean-Pierre Lavoie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux  
Normand Michaud  
Jean-Yves Poirier  
Guy Potvin  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Jeannine Bérubé, directrice des services éducatifs  
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint

**04-09-07-35 VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

L'avis public prévu à la loi a été donné et l'avis de convocation a été transmis aux membres du Conseil des commissaires, notamment à celle qui n'est pas présente à l'ouverture de la séance, soit :

M<sup>me</sup> Gilberte Fournier, absence motivée

Le président ouvre la séance.

**04-09-07-36 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0- Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Vérification de la procédure de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 **Décision**
  - 4.1 Demande de révision de décision - Préscolaire au pavillon Mont-Saint-Louis (**huis clos**);
- 5.0- Levée de la séance.

**DÉCISION****04-09-07-37 HUIS CLOS**

À 19 h 31, il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu de continuer la séance à huis clos.

**04-09-07-38 SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS EN COMITÉ PLÉNIER**

À 21 h 30, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu de continuer la séance en Comité plénier.

**04-09-07-39 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS**

À 24 h, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu de reprendre les délibérations à huis clos.

**04-09-07-40 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 24 h 03, il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de siéger en séance publique.

**04-09-07-41 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION - PRÉSCOLAIRE AU PAVILLON MONT-SAINT-LOUIS**

ATTENDU les trois demandes de révision de décision reçues le 27 août 2004 relativement au transfert d'élèves du préscolaire de l'école du Havre/Saint-Rosaire, pavillon Mont-Saint-Louis vers l'école du Rocher/D'Auteuil, pavillon du Rocher dans les dossiers d'élèves G-1243-01-03VR, G-1243-01-03FM et G-1243-01-03NA ;

ATTENDU les analyses effectuées conformément à la politique SG-99-06-07 intitulée « Formulation d'une demande de révision d'une décision »;

ATTENDU les considérants appuyant la recommandation du comité de révision et les échanges tenus à huis clos;

ATTENDU que la procédure d'application des critères d'inscription des élèves dans les écoles adoptée par le Conseil des commissaires le 26 janvier 2004 a été respectée;

ATTENDU qu'une nouvelle alternative permet de respecter les critères de qualité des services et d'équité dans la répartition des ressources;

Il est proposé par M. Normand Michaud de reconnaître que la procédure d'application des critères d'inscription des élèves dans les écoles a été respectée et que pour des raisons d'accommodement, dans ce contexte particulier, de modifier la décision et d'offrir le service éducatif suivant au pavillon Mont-Saint-Louis afin d'éviter un transfert d'élèves, soit de former une classe jumelée de 20 élèves de niveau préscolaire et primaire, première année, et de former une classe de 22 élèves de niveau préscolaire;

M<sup>me</sup> Pauline Michaud demande le vote sur cette proposition :

POUR :	16
CONTRE :	2

M. Potvin inscrit sa dissidence.

La proposition est acceptée à la majorité des voix.

La mise en œuvre de cette décision est confiée à la direction d'école.

#### **04-09-07-42 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 24 h 12, il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2004**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

04-09-07-35

Vérification de la procédure de convocation

04-09-07-36

Adoption de l'ordre du jour

**DÉCISION**

04-09-07-37

Huis clos

04-09-07-39

Suspension des délibérations en Comité plénier

04-09-07-40

Reprise des délibérations en huis clos

04-09-07-38

Retour en séance publique

04-09-07-41

Demande de révision de décision  
- Préscolaire au pavillon Mont-Saint-Louis

04-09-07-42

Levée de la séance